



Mairie ☎ 02.99.69.70.52 @ feins@orange.fr
Permanences : Maire et Adjointes sur rendez-vous
Ouverture du secrétariat :
lundi, mardi, jeudi : 8h30 à 12h
mercredi : 13h30 à 16h30
samedi : 9h00 à 11h30

☎ **Services de garde** **Services d'urgence**
Pharmacie : **32 37** (service payant 0,24 mn)
Médecins de garde : **36 24**
SAMU : **15**
Pompiers : **18**
Gendarmerie : **17**

INFORMATION COMMUNALES ET GÉNÉRALES

Prochain conseil municipal : vendredi 27 février 2017 à 20h30

MAIRIE

A compter du **15 février** l'accueil de la mairie sera fermé au public les mercredis matins.

Les horaires d'ouverture seront donc les suivants :

lundi, mardi, jeudi : 8h30 à 12h

mercredi : 13h30 à 16h30

samedi : 9h à 11h30

Les délais d'obtention de la Carte nationale d'identité et du Passeport sont actuellement de 3/4 semaines. **ATTENTION**, il faut compter environ 1 mois pour la prise de rendez-vous pour certaines mairies équipées de borne biométrique. Aussi n'hésitez pas à **anticiper votre demande.**

Petit rappel de la nouvelle procédure :

- 1 Compléter sa pré-demande en ligne **ou** sur un cerfa à retirer dans sa mairie
- 2 Prise de rendez-vous auprès d'une mairie équipée d'une borne biométrique
- 3 Traitement du dossier
- 4 Prise de rendez-vous auprès de la mairie pour la remise du titre

ARCHITECTE CONSEIL



Une permanence de l'architecte conseil aura lieu le jeudi matin **16 février le matin**. Les rendez-vous doivent être pris auprès de la Mairie de St Aubin d'Aubigné Tél. : **02.99.55.20.23**

SMICTOM

COLLECTE 2017



FEINS

LIEUX-DITS SUIVANTS :

La Croix Rompue, le Feuill, La Marotière, La Pouletière

Ordures ménagères	Déchets recyclables
Le mercredi	Le jeudi des semaines impaires

Ordures ménagères	Déchets recyclables
Le mercredi	Le vendredi des semaines impaires

Les ordures ménagères sont collectées dans la nuit du mercredi au jeudi.
Les déchets recyclables sont collectés le jeudi dans la journée.

BASSIN VERSANT DE L'ILLE ET DE L'ILLET

Testez le désherbage mécanique sur maïs sans prendre de risque !

Pour que les agriculteurs puissent se faire leur propre idée des outils de désherbage mécanique sur maïs, et les tester sans prendre de risque pour la culture, le syndicat de bassin versant vous propose :
- un accompagnement technique par un conseiller spécialisé – en lien avec votre conseiller habituel,
- l'organisation et la prise en charge des passages d'outils mécanique sur 3 ha,

- de pouvoir revenir au traitement chimique en cas de risque pour le rendement.

Vous n'avez plus de raison de ne pas vous lancer ! Le désherbage mécanique est un outil que vous pouvez mobiliser, ne vous privez pas de mieux le connaître !

Pour bénéficier de cet accompagnement, contacter Hélène COCARD au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et L'illet au 06.82/47.56.45 ou par mail agricolebocage-ille-illet@orange.fr , **avant le semis.**

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 2016

Le vingt deux décembre deux mil seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

Présents : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COQUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle.

Absente excusée : Mme HUET Rachel

Absente : Mme PATRAT Annick

Secrétaire de séance : Mme COQUILLET Floriane

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

Approbation du compte rendu de Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2016.

Point supplémentaire à l'ordre du jour :

- DIA - Convention FGDON

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'ajouter à l'ordre du jour les points supplémentaires cités ci-dessus.

I – SUBVENTION DETR : PROJET RUE DES ÉCOLES ET RUE DE MONTREUIL

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention à la Préfecture au titre de la DETR, dans le cadre du projet d'aménagement de la rue des écoles et de la rue de Montreuil. Cette subvention doit être sollicitée au plus tard le 31 janvier 2017 (date butoir pour la remise de dossier).

Suite aux discussions concernant le projet, une étude supplémentaire sur la structure chaussée et réseaux génère des coûts supplémentaires et porte le montant estimatif à 255 000,00 €.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Le montant estimatif est de 255 000,00 €.

Montant en Euros hors taxe

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Avant projet	238 748,00 €	DETR 40 %	102 000,00 €
Plan topographique	1 552,00 €	Financement bande de roulement (Département)	25 500,00 €
Mission Maîtrise d'œuvre	9 700,00 €	Amende police	24 960,00 €
Étude Structure chaussée et réseaux	5 000,00 €	AUTOFINANCEMENT	102 540,00 €
TOTAL H.T.	255 000,00 €	TOTAL H.T.	255 000,00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre de la DETR « Dotation d'équipement des Territoires ruraux » et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

II – AMENDE DE POLICE (DOTATION 2016 - PROGRAMME 2017) : PROJET RUE DES ÉCOLES ET RUE DE MONTREUIL

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1er Maire adjoint fait part aux membres du Conseil municipal que la répartition du produit des amendes de police est régie par les articles R 2234 – 10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités

Territoriales.

La répartition du produit des amendes de police est faite par le Conseil général qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à verser... (article R 2334 - 11).

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1^{er} Maire adjoint propose aux membres du Conseil municipal une demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations répondant à une préoccupation de sécurité routière.

Les projets d'aménagements sont les suivants :

- Plateaux ralentisseurs et mise en place de zone 30,
- aménagements piétonniers protégés le long de la voie de circulation, trottoirs, barrières, potelets,
- signalisation passages piétons et mise en place de radars pédagogiques aux entrées d'agglomération,
- mise en conformité des cheminements PMR (personne à mobilité réduite).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations répondant à une préoccupation de sécurité routière citée ci-dessus qui sera accompagnée des devis hors taxe, celle-ci devant être sollicitée avant le 31 janvier 2017.

III – CONVENTION : LA MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT (MCE)

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une convention entre la Maison de la consommation et de l'environnement à Rennes et la collectivité de Feins est établie avec un avenant n° 2 pour l'année 2017 et doit être signée par l'Autorité territoriale dans le cadre de conseils auprès de la gestionnaire - cuisinière du restaurant scolaire. Le coût s'élève à 1 860,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents relatifs à cette affaire.

Information : Proposition de formation 2017 au titre de l'accompagnement des enfants sur le temps du déjeuner

La formation se fait en 2 étapes avec une formation de base ⇒ 2 séances de 2 heures espacées d'une semaine et un temps de mise en pratique par le personnel.

Retour sur expérience entre théorie et pratique ⇒ Observation et accompagnement du personnel par la diététicienne sur un temps de repas : 2H00 analyse et mise en commun des changements mis en place suite à la formation et des difficultés rencontrées, recherche de solutions adaptées au fonctionnement du restaurant scolaire de Feins : 1h00

Le coût s'élève à 1126,36 €

IV – ECOLE PIERRE MARIE CHOLLET : AMENAGEMENT TOILETTES DE LA MATERNELLE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'un aménagement des toilettes de la maternelle à l'école Pierre Marie Chollet s'impose compte tenu d'un espace restreint, de la vétusté des locaux et de la prise en compte des normes en vigueur. (local de stockage des produits d'entretien, douche, toilettes adaptées...).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de se prononcer quant à l'aménagement de cet espace. Cela représenterait un coût de 15 000,00 € environ. Une demande de subvention DETR sera sollicitée fin janvier 2017 avec un plan de financement prévisionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches dans le cadre de l'aménagement des toilettes de la maternelle. (demande de devis avec plans d'aménagements...)

Information : Point sur la 6ème classe

Lors du dernier Conseil, une éventualité de construction d'une 6ème classe était émise, compte tenu de la répartition des classes non homogène. Après réflexion de la directrice et de l'équipe enseignante à l'école Pierre Marie Chollet, la répartition avec 16/17 élèves dans la petite classe peut se faire pour la rentrée 2017/2018. In fine, cela ne représente pas une urgence absolue mais la question se posera à nouveau dans les années futures. Il faut aussi considérer le coût financier et l'urgence des travaux à prendre en compte (toilettes de la maternelle n'étant plus adaptées aux besoins actuels).

V – MISE EN OEUVRE DES INVENTAIRES COURS D'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ILE ET L'ILLET : GROUPE DE TRAVAIL

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre de mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur la Vilaine et ses affluents, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (IAV) a débuté sa réalisation d'un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble de la

Vilaine. En 2017, l'inventaire aura lieu sur les bassins versants de la Flume, l'Ille et l'Illet et le Chevré. Ces inventaires sont conformes à un cahier des charges précis, validé par la Commission Locale de l'Eau du S.A.G.E. Vilaine et l'IGN (Institut Géographique National).

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Ille et l'Illet, acteur principal de la préservation des milieux aquatiques sur le territoire assurera le suivi de l'avancement des inventaires réalisés par l'AIV.

Le SAGE Vilaine rappelle que les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles avec l'objectif de protection des cours d'eau, et devront donc intégrer la carte des cours d'eau issue de l'inventaire.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal la formation d'un groupe de travail à l'échelle de la commune, dans le cadre de l'inventaire des cours d'eau. Ce groupe sera constitué à minima de 6 personnes dont 2 élus, 2 agriculteurs et 2 riverains. Parmi les 6 personnes, l'une d'elle doit être nommée « personne référente ». C'est à elle que seront communiquées les informations et elle sera en charge de retransmettre aux autres membres ainsi qu'au Conseil municipal l'avancement des inventaires.

Riverains : M. Antoine BARBIER- M. Michel MARQUET

Agriculteurs : Mme Christèle LAMBERT – M. Jean Yves GUEMIN

Élus : Mme Pia BOYER – M. Henri PORCHER

VI – INTERCOMMUNALITE : DROITS DES SOLS - DÉSIGNATION CONSEILLERS COMMUNAUTAIRE

DROITS DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le service Instruction « DROITS DES SOLS » a été mis en place en 2015 au niveau de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné. Cela a entraîné des frais de gestion et ceux ci sont répartis sur l'ensemble des communes avec plusieurs critères (nombre d'acte différencié – Cub / DP / PA / PC / PD etc. + 1 € /habitant /commune etc...) La formule de calcul a été élaborée de manière la plus juste possible.

21 dossiers d'urbanisme ont été traités par le service Instructeur pour l'année 2016 pour la commune de Feins, ce qui a généré un coût de 2 397,58 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la facturation du service Instructeur de la Communauté de Communes du Pays d'Aubigné pour l'année 2016 pour 2 397,58 €.

Représentativité de la commune au nouveau Conseil communautaire Val d'Ille Aubigné

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal la répartition de droit commun avec 59 sièges actuels et la future répartition de droit commun à 38 sièges au 01/01/2017. Il faut noter que seules les communes ne disposant que d'un seul Conseiller titulaire bénéficie d'un élu suppléant qui est désigné dans les mêmes conditions que l'élu titulaire.

Pour la strate de moins de 1000 habitants, le titulaire est le « Maire » et le suppléant le « 1^{er} Adjoint »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette représentativité de la commune au nouveau Conseil communautaire Val d'Ille Aubigné.

VII – DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de statuer sur le droit de préemption que la commune possède sur la parcelle A 1 047 située « Pré Domaine Cours Roulleaux », et sur la parcelle A 938 située « 3, rue de Dingé », propriété de Consorts LEGOSLES.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les parcelles citées ci-dessus.

VIII – CONVENTION FGDON

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une convention entre la commune de Feins et la société FEVILDEC a été établie en janvier 2004. La société FEVILDEC propose une nouvelle convention pour la période de 2017 à 2020 inclus moyennant une participation financière forfaitaire annuelle de 110 €.

Une liste non exhaustive des services est accessible aux communes signataires de la convention multi-services telles que l'accès aux sessions de formation thématiques pour les agents et les élus, l'inscription gratuite de deux agents par an à une session de formation aux méthodes de lutte contre les taupes etc ...

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer à la nouvelle convention pour la période de 2017 à 2020 inclus moyennant une participation financière forfaitaire annuelle de 110 € et autorise M. le Maire à signer la dite convention.

IX – BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU COURTIL BONNET 2

Monsieur le Maire fait aux membres du Conseil municipal qu'il convient de transférer la somme excédentaire du budget annexe lotissement du Courtil Bonnet 2 vers le budget Principal de la commune, dont les investissements sont terminés.

Au vu de la régularisation de charges de TVA pour un montant d' 0,16 €, il convient de transférer l'excédent de **49 047,52 €** vers le Budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de transférer la somme excédentaire de 49 047,52 € du budget annexe lotissement du Courtil Bonnet 2 vers le budget Principal de la commune, dont tous les investissements sont terminés.

XI – QUESTIONS DIVERSES

ZAC du Grand Clos

La négociation est en cours sur la reprise par la commune du contrat de concession.

Jumelage

Madame Pia BOYER présente aux membres du Conseil municipal un compte rendu sur le jumelage. L'association de jumelage fait part des nouvelles intéressantes avec la ville jumelée, Mancos, dans le Colorado aux États-Unis. Un des habitants de Mancos est aussi le conducteur et directeur artistique de l'Opéra Lafayette (www.operalafayette.org), le premier opéra aux États-Unis pour les œuvres françaises du 17/18ème siècle. Il est aussi violoniste passionné par l'histoire de Mancos, et les histoires en particulier de deux violonistes d'origine française, qui aimaient chaque fête à Mancos en 1883 aux sons de leurs « French fiddles » ou façon de jouer la musique traditionnelle française. L'opéra Lafayette envisage un tournée en France en 2019/2020 et ce serait peut être l'opportunité d'accueillir des musiciens américains ici à Feins autour d'une performance. Entre temps, nous allons poursuivre les recherches sur les émigrés, ces émigrés musiciens français....

Intercommunalité

Monsieur Stéphane BODINAUD donne un compte rendu de réunions de la future EPCI Val d'Ille Aubigné aux membres du Conseil municipal dans le cadre des projets économiques et de la transition énergétique.

1 - Projets économiques ==> Assurer un rôle de coordination et d'animation avec différents partenaires : la Chambre du Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des métiers, la Région, le Département, mieux orienter les projets et veiller sur la pérennisation également.

Développement du foncier ==> Assurer le développement foncier d'activité et l'immobilier d'entreprises tout en veillant à la qualité environnementale (offre plurielle afin de suivre l'entreprise dans son développement sur l'ensemble du territoire).

ZAE/Cap Malo/Écoparc Actuellement, il y a 20 hectares disponibles.

hébergement de l'entreprise atelier relais

Certification ISO 14001 et réseaux PHLM5

Prospection afin d'attirer les entrepreneurs.

Économie circulaire ==> Lancement d'un projet européen « GREENFIT » en 2012, un engagement pour la réhabilitation durable des parcs d'activités

Dans le cadre du programme européen, 5 partenaires franco-anglais ont décidé de travailler ensemble sur la question de la réhabilitation durable des parcs d'activités. Le projet baptisé « Greenfit » associe une agglomération et Medway Council basés en Angleterre, un syndicat mixte du Pas de Calais (62), l'agence de développement économique d'Ille et Vilaine (Idea 35) et la communauté de communes du Val d'Ille.

Les 5 partenaires travaillent sur les problématiques de requalification des Parcs d'activités, avec pour ambitions d'améliorer l'efficacité énergétique et de promouvoir leur positionnement environnemental, d'engager les occupants et usagers des parcs d'activités dans le développement durable, de développer des actions pilotes pour permettre l'utilisation efficace de l'énergie.

L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie linéaire tout en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie de produits .

2 - La transition énergétique : Géothermie – Hydraulique ==> Plan climat Air Énergie

La transition énergétique est un objectif écologique qui consiste en un changement de système énergétique actuel vers un système énergétique basée sur des ressources renouvelables (solaire – biomasse – éolien...). Cela consiste à la réduction des énergies fossiles.

L'ambition de l'EPCI Val d'Ille Aubigné est de réduire les émissions de gaz à effet de serre de - 20 % de CO2 avant 2020 et de devenir un territoire à énergie positive d'ici 2030.

Quelques exemples sur :

- la réduction émission gaz à effet de serre => Agriculture se tourner vers la méthanisation,
- Transport opter pour les véhicules hybrides et circuits courts
- biomasse filière bois

Cérémonie des vœux

Samedi 7 janvier 2017 à 11h00 à la salle des fêtes de Feins .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10 minutes.

Conseil municipal

Prochaines réunions les 27 janvier 2017 à 20h30, 24 février à 20h30.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

A.C.C.A.

1°) La remise des tableaux de chasse de la saison 2016-2017 aura lieu le **samedi 4 mars 2017 de 11h00 à 12h** à la salle du conseil de la Mairie de FEINS. Vous pouvez également restituer votre carnet « bécasse » à la même occasion. Ils seront acheminés à la FDC 35 par nos soins.

2°) Le repas de chasse organisé par l'A.C.C.A. de Feins se déroulera le **samedi 25 mars 2017** à la salle des fêtes de FEINS à partir de 19h30. Les cartes pour ce repas, sont en vente au café du centre et près des membres du bureau de l'association. (Président Gervais ROUAUX, Trésorier Paul LAMBERT et autres. Réservez rapidement vos places, le nombre de participants étant limité.



Samedi 14 janvier

Samedi 25 février

Samedi 28 janvier

Samedi 11 mars

Samedi 11 février

Samedi 25 mars

De 9 h 30 à 11 h 30

La troupe des Noct'en Bulles
vous propose

« ANNUITÉS A L'ÉPREUVE
DU BISTOURI »



10 – 11 – 12 mars

17 – 18 – 19 mars

Salle des fêtes

Adultes 5€, enfant - 12ans gratuit

Réservations 06 77 22 16 66

HIVERNALE DU BOULET

Samedi 25 février 2017

Organisée par le Comité des fêtes de Feins

Marche 10 kms - Départ 11h00

Courses Nature

10,6 Kms - Départ 14h00
17,6 Kms - Départ 15h15

Courses Nature

Etang de Boulet - Feins 35

Départ et arrivée sur le site

Inscriptions possibles au 07.61.44.00.84 ou sur le site www.klikego.com
Tarifs : Marche 4,70 € / Courses 9€

Certificat médical obligatoire

Service garantie offert
Sur réservation au 06.77.22.16.66

Assurance
STEP
Risque / Chantier
We Love Running

FEINS
LANCEMENT COMMERCIAL
DE LA ZAC DU GRAND CLOS
PROCHAINEMENT TERRAINS
LIBRES DE CONSTRUCTEUR

ACHETEZ VOS
DES MAINTIENANT
MURS DE LA SAISON

Tél. 02 23 25 27 54
www.sady.fr

U
des nouveaux
commerçants

révisions / notre métier

LAURENT STAINCZYK
Particuliers / Professionnels / Réservation / Agence

10 rue Saint Médard
SAINT-AUBIN D'AUBIÈNE
02 99 73 16 10

Chateaubriand
Immobilier

35
35250 St-Aubin d'Aubigné
02 99 73 16 10

AUTOSUR
ST-AUBIN D'AUBIÈNE
02 99 73 16 10

GRUPE
JEULIN
IMMOBILIER
PROPRETE

PETITES ANNONCES

Les annonces sont éditées sous l'entière responsabilité des annonceurs

A LOUER
Studio
02.99.69.70.52

Vos annonces sont à déposer en Mairie pour le 20 de chaque mois au plus tard.

Dépôt légal : 37

Directeur de la publication : Alain FOUGLÉ

Réalisation : Mairie de FEINS

Nombre d'exemplaires : 150